N° 57 — CXXVII^me Année | Un numéro : 5 centimes | Mercredi 9 Mars 1892.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille prise au bureau	6 —	3 20	1 80
» rendue franco par la porteuse	8 —	4 20	2 30
» » » la poste	9 —	4 70	2 60
Union postale, par 1 numéro	25 —	13 —	6 75
» par 2 numéros	20 —	10 50	5 50

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR										ARRIVÉES DE									
	4 45	7 12	7 52	10 08	10 55	1 40	3 42	5 15	7 43	BIENNE	7 05	10 08	11 30	1 —	3 58	5 15	7 25	8 15	9 02	10 22
	5 —	7 15	11 35	1 08	4 15	7 33	9 06			LAUSANNE	7 47	9 50	10 03	1 08	3 35	7 33	10 35			
	—	7 58	11 43	—	1 43	5 23	8 20			PONTARLIER	—	7 08	10 25	3 27	7 05	11				
	—	7 54	10 43	1 50	4 05	7 48				LOCLE	7 06	10 43	1 39 [1]	3 26	7 13	8 54				

BATEAUX A VAPEUR

—	8 30	4 —	—	MORAT	—	7 55	3 30	—
—	8 25	3 50	—	ESTAVAYER	—	7 55	2 50	

[1] Les dimanches et fêtes.

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65	Répétition	0 10
» 6 à 7 »	0 75		
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Réclames	0 20
Répétition	0 8	Avis mortuaire, minimum	2 —

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.
Dans la règle le montant des annonces est payable d'avance ou par remboursement.

Bulletin météorologique — MARS

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Jours	Tempr. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
8	— 3.7	— 9.9	+ 1.6	712.0	1.2	NE	moy.	clair

Gelée blanche le matin. Vent d'O. sur le lac pour un moment après 3 heures du soir. Ciel se couvre vers 5 1/2 heures.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719^mm,6

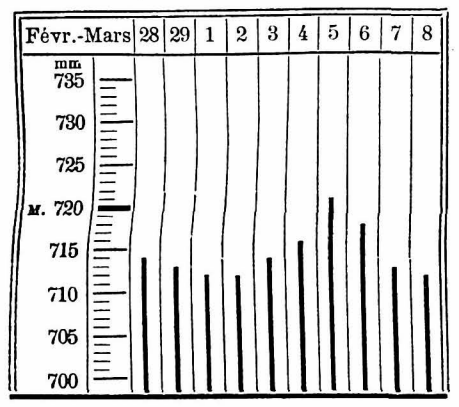

STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

6	— 9.8	—12.0	6.5	660.6		E	faibl	clair
7	— 8.5	—11.0	— 4.0	656.4		»	»	»

NIVEAU DU LAC :

Du 8 mars (7 h. du m.) : 429 m. 530
Du 9 » 429 m. 530

Extrait de la Feuille officielle

— Faillite de Porchat, Paul-Jules, époux de Estelle née Rognon, négociant au Locle, d'où il est parti en abandonnant ses affaires. Les créanciers ou intéressés sont sommés de produire à l'office de la faillite au Locle jusqu'au 11 avril 1892, leurs créances ou revendications accompagnées de preuves à l'appui, et de comparaître à l'hôtel de ville du Locle, le 21 mars 1892, à 9 heures du matin. Les débiteurs du failli et ceux qui détiennent ou ont en gage des biens lui appartenant, sont tenus de s'annoncer jusqu'au 11 avril 1892.

— Le président du tribunal du Val-de-Travers convoque tous les créanciers et intéressés dans la faillite du citoyen Mayland-Borel, François Jules-Albert, négociant-distillateur à Couvet, pour le vendredi 18 mars 1892, à 9 heures et demie du matin, à l'hôtel de ville de Môtiers, pour délibérer sur le concordat qui leur a été présenté par le failli et formuler leurs moyens d'opposition, cas échéant, en produisant les pièces à l'appui.

— Faillite du citoyen Schweitzer, Emile, négociant, époux de Bertha née Blocher, domicilié à la Chaux-de-Fonds, faillite dont les effets remontent au 3 octobre 1891. Inscriptions au greffe du tribunal civil, à la Chaux-de-Fonds, jusqu'au mardi 12 avril 1892, à 2 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel de ville de la Chaux-de Fonds, le mercredi 13 avril 1892, dès les 9 heures du matin.

PUBLICATIONS COMMUNALES

CONCOURS

Les Communes de la Ch-de-Fonds et de Neuchâtel mettent au concours les travaux de charpenterie et de pilotage pour la construction d'un barrage au travers de la Reuse, en aval de l'Usine des Moyats au Champ-du-Moulin.

Les personnes qui désirent entreprendre ces travaux peuvent prendre connaissance des plans et conditions au Bureau des Travaux publics de la Commune de Neuchâtel, Hôtel Municipal.

Les soumissions cachetées seront reçues par la Direction soussignée, jusqu'au 15 courant à midi.

Neuchâtel, le 8 mars 1892.

Direction des Travaux publics.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

ENCHÈRES

AUX

Geneveys-sur-Coffrane

Mardi 15 mars 1892, dès 9 heures du matin, le citoyen Louis PERREGAUX-DIELF et son fils Edmond exposeront en vente par enchères publiques devant leur domicile aux Geneveys-sur-Coffrane, le bétail et les objets suivants :

Un bœuf de 2 ans 3 mois, un dit de 18 mois, deux jeunes vaches portantes, des chars, un char à pont en frêne non ferré, un fort char à cheval, un traîneau, une glisse, des trains de chars, des roues, un tombereau, une charrue, deux herses, deux brouettes à herbe, un gros van, deux jougs, un cuveau, des seilles, des outils aratoires, deux tas de foin, un bureau, un canapé, une chiffonnière, un buffet de service, une table ronde, deux autres tables, six chaises placets en jonc, deux grandes glaces, trois bois de lit, matelas, sommiers, une berce, une poussette, un potager n° 12, de la vaisselle et d'autres objets dont le détail est supprimé

Conditions favorables de paiement.

ANNONCES DE VENTE

OCCASION

A vendre un char à foin et char à fumier, remis à neuf. S'adres. à M. Arnold Horisberger, jardinier, à Monruz.

A vendre

11 billons de long bois, plusieurs cents fagots, gros et petits, du bois bûché sec, à 1 fr. le sac.

S'adresser à M. Destruel, marchand de bois, à Coffrane.

63 A vendre différents meubles : bureaux, table antique, ainsi qu'un char à bras, cuve, etc. Le bureau du journal indiquera.

Jeudi 10 mars 1892, dès 9 h. du matin, Faubourg de l'Hôpital n° 33,

Vente des Chemises

de la **Société de secours par le travail.** — On y trouvera, comme d'habitude, un bon choix de **chemises d'hommes, de femmes, d'enfants,** et des chaussettes.

Cette vente se recommande d'elle-même à l'intérêt de notre public bienfaisant.

Fromage gras, salé, 1er choix, et maigre salé.

Tabac et Cigares, marque Vautier frères, à Grandson.

Chocolat Klaus.

Excellent Bordeaux 1884, marque Mutrezat, à Bordeaux.

Yvorne 1890, 1er choix.

Encore **Choucroute** en petits barils.

S'adresser à **H.-L. OTZ, fils, à Auvernier.**

POTAGER

62 On offre à vendre, à bas prix, un grand potager, très pratique pour un hôtel ou une pension, avec tous les accessoires. S'adresser au bureau d'avis.

COGNAC

Chez le soussigné, à vendre en gros et en détail, du Cognac de 1re et 2me prima.

A.-G. SCHÆFFER,
à Saint-Blaise.

POTAGERS ÉCONOMIQUES

de plusieurs grandeurs, à des prix très avantageux, chez **Paul Donner, serrurier, rue Saint-Maurice 8.**

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison
JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833

A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

ATTENTION

Le soussigné se trouvera **jeudi 10 mars** sur la **Place du Marché de Neuchâtel,** avec de la viande d'un bon cheval.

Eugène MOULIN, boucher,
Boudry.

On achète toujours des chevaux pour la boucherie.

CESSATION DE COMMERCE

A remettre un magasin en pleine activité, jouissant d'une excellente clientèle et très avantageusement situé dans la principale rue de la Chaux-de-Fonds. (H. 1030 J)

S'adresser pour tous détails à l'Etude de Raoul HOURIET, avocat, 12, rue Neuve, à la Chaux-de-Fonds.

Tous les mardis, jeudis et samedis
dès 11 1/2 heures

Petits Pâtés chauds

à fr. 1 — la douzaine
chez

Jules Glukher-Gaberel
PATISSIER
9, Faubourg de l'Hôpital, 9

A vendre un petit char à bras avec plate-forme. S'adresser à Henri Droz, ferblantier, à Peseux.

Achat et Vente

de meubles neufs et d'occasion

A vendre des lits en fer et autres, canapés, pianos, tables, chaises, dressoirs, commodes, lavabos, glaces, régulateurs, réveils, pendule neuchâteloise, secrétaires, une tricoteuse mécanique et des potagers.

Coq-d'Inde 24, 1er étage

1, Épancheurs, 1
NEUCHATEL

A LA GRANDE LIQUIDATION

1, Épancheurs, 1
NEUCHATEL

sous l'HOTEL DU VAISSEAU

Cravates, Nœuds, depuis 15 cent.

Un lot coton écru, pour tricoter	l'écheveau, depuis	fr.	0 10
» » » vigogne, couleur 1re qualité	» »	»	0 35
» » » estramadure, couleur grand teint	» »	»	0 25
» » » noir, garanti noir indestructible	» »	»	0 30
Un lot estramadure, noir diamant, 1re qualité	» »	»	0 50
Un immense assortiment en dentelles.			
Dentelles noires, pour confections	le mètre, depuis	fr.	0 15
Dentelles blanches, pour collerettes et autres garnitures	» »	»	0 10

Régates depuis 60 centimes.

Broderies de Saint Gall, pour lingerie	les 4 m. 25 à	fr.	0 80
Volants brodés, pour robes jupons, matinées	le mètre à	»	0 45
Dentelles fil, pour lingerie	le mètre, depuis	»	0 15
Dentelle anglaise, pour lingerie, article très fort	» »	»	0 05
Tabliers pour dames et enfants, un grand choix.			
Corsets genre français, bonne qualité	à fr. 0 90, 1 50, 2 25 et	»	3 50
Jerseys couleur bonne qualité	depuis	»	2 25
Rubans couleurs	le mètre,	»	0 10

— ENTRÉE LIBRE — — ENTRÉE LIBRE —

BONNE CUISINE POUR TOUS

Depuis longtemps le prix du pain a sensiblement augmenté. Les **Potages Maggi**, par contre, malgré la hausse des matières premiè es, se sont toujours vendus et se vendent encore dans tous les magasins d'épicerie et de comestibles, à **10 centimes** la tablette pour deux excellents potages. Que ce fait engage le public à en faire un fréquent usage!

10,000 MÈT. { ROBES et NOUVEAUTÉS pure laine, 100 à 120 cm., comme affaire d'occasion à **1.25** et **1.50**
BROCHÉ et ÉCOSSAIS mi-laine, double largeur, comme affaire d'occasion à **75** centimes.

LA LIQUIDATION du solde des ARTICLES DE FIL continuera encore au prix de revient.

AU MAGASIN
A LA VILLE DE NEUCHATEL
24, Rue du Temple-Neuf, 24

L. ROSSEL
SEUL REPRÉSENTANT de la Maison SMITH de Bristol.

Fourniture et pose d'appareils de chasse

avec cuvette à syphon d'une seule pièce et en deux pièces.

Cuvette en grès, porcelaine blanche, façon ivoire ; imprimée brune, bleu rose avec motif décor en relief.

Toutes les cuvettes s'emploient sans entourage, avec siège s'abattant en sapin, mélèze, cerisier, acajou, noyer. Le siège est muni de tampons en caoutchouc.

Appareil complet, comprenant réservoir cuvette et siège, depuis 70 fr.

Tous les appareils sont de provenance anglaise et garantis pour leur bon fonctionnement. Aucune crainte d'inondation comme c'est le cas avec les réservoirs de provenance allemande.

Chien mouton de 2 ans, poil soyeux, très intelligent et bien dressé, à vendre. S'adresser à A. Ruf, Neuchâtel.

A vendre d'occasion une
armoire à glace
en bois d'acajou foncé, très bien conservée, chez **A. Rœsli, ameublements**, Place du Gymnase, Neuchâtel.

VINS DE TOKAY
(rouges et blancs)

Ces vins se recommandent particulièrement comme fortifiant pour convalescents, vieillards et toutes personnes faibles, sur lesquelles ses qualités toniques produisent un effet salutaire.

Ils sont également de très bons vins fins de dessert. — Bulletin d'analyse du aboratoire cantonal à disposition.

En vente au **magasin PORRET-ECUYER**, rue de l'Hôpital 3.

A vendre, faute d'emploi, *un potager* en bon état. S'adr. Faubourg du Lac 8.

FUMIER Un tas fumier 1re qualité, d'environ 900 pieds. S'adresser à Emile Veuve, à Cernier (Val-de-Ruz).

A vendre deux ou trois cents **bouteilles fédérales** et anciennes, à bas prix, *un casier à lettres et à registre.* Industrie 32, chez Bastardoz.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, à Peseux, de suite ou pour le 24 juin, un appartement confortable. S'adresser à Ch. Tilliot, Collégiale 1, Neuchâtel.

A louer, pour Saint-Jean 1892, à la rue de l'Hôpital, un beau logement de trois chambres, cuisine et dépendances. S'adres. Etude Lambelet, notaire, Place Purry 4.

A louer de suite l'appartement situé 2e étage, rue de l'Ancien Hôtel-de-Ville 2. S'adr. à M. Albert Petitpierre.

Dès Saint-Jean, logement de 3 ou 4 pièces et dépendances, maison de l'épicerie Gacond. S'adresser rue Lallemand n° 11, rez-de-chaussée.

A louer pour la St-Jean, rue du Bassin 6, un beau logement de cinq pièces, chambre de domestique et dépendances. S'adresser même maison, 2me étage.

LOGEMENT à LOUER
à BOUDRY

On offre à remettre, pour le 17 mai, à Boudry, un appartement comprenant cuisine, deux chambres et galetas. Prix: **160 fr.** par année.

S'adresser à Marc Schläppi, greffier, à Boudry.

A louer, pour Saint-Jean, une maison avec ou sans jardin. Ecrire à Mme Zoller, Evole n° 35.

Pour le 1er avril, logement avec grange et écurie, si on le désire, jardin et dépendances. S'adr. à M. L. Juan, à Marin.

CHAMBRES A LOUER

A louer une jolie chambre meublée, indépendante. S'adresser Faubourg du Lac 8.

Chambre à deux lits à partager pour coucheur soigneux. Bercles 3, 1er étage.

Une jolie chambre meublée, prix modéré. S'adr. rue Pourtalès 6, 3me étage.

959 Bonne pension, bonnes chambres. S'adr. au bureau d'avis.

Belle petite chambre meublée, au soleil. Café du Jura.

LOCATIONS DIVERSES

On offre à louer, rue Pourtalès, un **grand magasin** avec cave au-dessous. S'adresser au Bureau de la Société Technique, rue Pourtalès 10.

A louer, à Neuchâtel
pour le 24 juin prochain, un café-restaurant bien achalandé, dans une agréable situation, à proximité de la gare du chemin de fer régional Neuchâtel-Cortaillod, avec logement, grande place, jardin avec arbres fruitiers, etc., etc.

Les amateurs, qui doivent présenter des garanties, sont invités à s'adresser par écrit, sous chiffre F. H. N° 158, poste restante, Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer pour St-Jean, si possible au-dessus de la ville, un appartement de trois à quatre pièces et dépendances. S'adresser chez M. Jules Dubois, boulanger, rue du Temple-Neuf.

Une dame, seule avec sa domestique, demande à louer, pour Saint-Jean 1892, un appartement exposé au soleil, de trois à quatre pièces, avec cuisine et dépendances, de préférence au-dessus de la ville. Prière d'adresser offres et conditions sous chiffre D. 9 M., poste restante, Neuchâtel.

Un petit ménage soigneux demande à louer, pour le 1er ou 23 avril, un joli logement de 2 à 3 pièces, cuisine, etc., bien situé S'adresser à M. R. Stucki, secrétaire du Tribunal cantonal, au Château.

On demande à louer ou à acheter

Un employé désire louer ou acheter de suite un bon café, avec un peu de terre Les intérêts seront payés exactement.

Prière d'adresser les offres sous A. B. 20, poste restante, Locle.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille de la Suisse allemande, qui a passé l'école secondaire, cherche, dès la fin d'avril, une place dans une famille française, pour se perfectionner dans cette langue. On ne demanderait pas de gage, mais on désire un traitement bienveillant. S'adr. à F. Rohr-Heusser, à Zofingue.

Deux filles d'un certain âge, de toute moralité, cherchent à se placer comme cuisinières dans de bonnes maisons. S'adresser à l'Hôtel de tempérance, rue du Pommier 8. Neuchâtel.

Une jeune fille de 18 ans, ayant de très bonnes recommandations et désirant apprendre à faire la cuisine, cherche une place non rétribuée, dans un petit ménage soigné. S'adresser à Mme Nadenbousch, au Mont-Blanc.

Une honnête fille de 20 ans cherche à se placer dès le 20 mars ou le 1er avril, comme cuisinière, ou pour tout faire.

Pour renseignements, prière de s'adresser faubourg de l'Hôpital 9, au 2e étage.

Une jeune Bernoise de 25 ans, parlant français, bonne couturière, cherche une place de femme de chambre; si on le désire, elle s'aiderait dans le ménage. S'adr. à Mlle Rose Thiébaud, à Bôle.

Une jeune fille d'un extérieur agréable, parlant passablement le français, connaissant le service de sommelière, cherche à se placer comme telle ou comme femme de chambre, dès le commencement ou le milieu d'avril. S'adres. à Marie Braun, hôtel de l'Ours, à Thoune.

Une jeune Bâloise, bien recommandée, cherche à se placer pour tout faire dans un petit ménage. S'adresser Passage Maximilien de Meuron 2, 1er étage.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

46 On demande, pour le 15 mars, une jeune fille robuste et de bonne conduite, sachant faire une bonne cuisine. Des références sont exigées. S'adr. au bureau d'avis.

On demande, pour tout de suite, dans une honnête famille de Neuchâtel, une femme de chambre connaissant son service et la langue française. S'adresser à Mme Staub, rue de la Treille 7.

64 On demande, pour de suite, une jeune fille recommandable, de préférence parlant français, pour s'aider au ménage. S'adresser au bureau de la feuille.

Je cherche, pour fin avril, comme aide dans le ménage, une fille de 16 ou 17 ans, aimant les enfants, voulant apprendre l'allemand. — **On désire placer,** dans une bonne famille de la Suisse française, une jeune fille allemande, robuste, active, bien recommandée.

M. Meier, instit., Meyriez-Morat.

On demande, pour de suite, une fille connaissant tous les travaux d'un ménage soigné et aimant les enfants. Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser rue Fleury 1, 2e étage.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

On demande une
Gouvernante diplômée
ayant déjà été en place en Angleterre. Adresser les offres à Mme veuve Rosine Brunschwig, Küchegässchen 3, Bâle.

CONCOURS

L'Administration du Pénitencier des hommes, à Neuchâtel, demande un tonnelier-boisselier, ou un charron, capable de diriger, comme contre-maître, un de ses ateliers.

S'adresser au soussigné pour tous renseignements, et lui envoyer les offres de service, sous pli cacheté, portant la suscription « *contre maître tonnelier-boisselier* ou *contre-maître charron* », jusqu'au 25 courant, à 6 heures du soir.

Neuchâtel, le 5 mars 1892.

Le Directeur-Econome du Pénitencier,
ALCIDE SOGUEL.

AVIS DIVERS

On recevrait en pension
un garçon ou une fille de bonne famille qui voudrait apprendre l'allemand. Traitement bienveillant assuré.

S'adresser à Mmes Aufdermaner, rue des Juifs, Soleure.

Ein höherer Beamter in Erfurt wünscht seine Tochter, im Alter von 16 1/2 Jahren, von Ostern dieses Jahres ab auf ein Jahr in einer den höheren Ständen angehörige Familie der französischen Schweiz unterzubringen und dafür die gleichaltrige Tochter dieser Familie bei sich aufzunehmen. Offerten bittet man an Mlle Mathilde Schéren, rue du Musée 5, Neuchâtel abzugeben.

21 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

LE BIZCO

PAR

LUCIEN BIART

Un quatrième étalon se débarrassa de son cavalier dès les premiers pas ; mais, loin de chercher à sortir de l'enceinte, il la traversa en hennissant. Ricardo, un lazo à la main, se lança à sa poursuite, et un nœud coulant s'abattit sur le col du fugitif avec une précision merveilleuse. Ricardo se rapprocha et enfourcha la bête, qui prit son élan pour franchir la palissade, retomba sur ses pieds de l'autre côté de l'arène et partit au galop. L'intrépide écuyer, après avoir décrit une immense courbe, revint ventre à terre, obligea sa monture à rentrer dans le cirque, l'arrêta frémissante, vaincue, devant l'estrade des *capitanas,* puis se retira salué par les bravos de la foule.

Plusieurs chevaux passèrent par les mêmes épreuves et réussirent à démonter les dompteurs ; enfin le dernier fut amené. C'était un alezan marqué au front d'une étoile blanche. En dépit du caveçon qui lui étreignait la bouche, deux hommes avaient de la peine à le contenir. L'œil en feu, il se débattait et se renversait sur le sol. Comme personne n'offrait de le monter, on se disposait à lui rendre sa liberté, lorsque Miguel se présenta.

Il se dépouilla de sa veste et jeta à terre son chapeau galonné. Les assistants suivaient avec un vif intérêt chacun de ses mouvements ; car un *potro* sauvage, qui a l'instinct de se rouler sur le sol, épouvante les plus hardis cavaliers.

— Dégagez-lui les naseaux, dit le jeune homme.

Sa voix résonnait ferme et impérieuse; il tourna autour de l'animal en le caressant.

— Ne le montez pas, senor Miguel, s'écria l'un des vachers, il a du sang dans l'œil !

— Mes éperons lui en mettront au ventre !

Les éventails cessèrent de s'agiter ; un profond silence régna parmi cette foule amoureuse jusqu'au délire des prouesses équestres. Cependant le danger était si palpable que vingt voix répétèrent :

— Ne le montez pas ; laissez-le fuir !

Fentanès accourait; mais Miguel prévint les ordres que le vieillard allait donner en s'élançant sur le dos du poulain. Les entraves tombèrent; le cheval, au lieu de bondir, courba les reins et s'avança avec une allure cauteleuse, les oreilles couchées. Il s'enleva tout à coup et retomba sur le flanc. Prompt comme l'éclair, le cavalier avait esquivé le choc et se retrouva en selle dès que l'animal se redressa.

Des bravos frénétiques éclatèrent, mais on se tut bien vite. L'étalon marchait en pliant l'échine, la queue haute, l'œil sombre ; il se ramassa et se renversa encore pour se relever aussitôt. Il poussa un cri de rage : les jambes du dompteur l'enlaçaient de nouveau. Alors il demeura immobile, tremblant, la tête basse. Bientôt il se mit à pirouetter et essaya de mordre son cavalier. Las, enfin, il s'élança par dessus la barrière. Les spectateurs se hissèrent sur la palissade. Soudain chacun reprit sa place; l'alezan, qui revenait au galop, pénétra dans l'enclos. Alors, comme si sa monture eut déjà été dressée, le jeune homme la força à manœuvrer avec soumismission, puis mit tranquillement pied à terre en saluant la belle *capitana* dont le regard se croisa avec le sien.

— Sur mon salut, compère, murmura le fermier à l'oreille de son ami, tandis que le jeune homme s'éloignait au milieu des vivats, nous n'avons jamais fait mieux, et je regrette que ce Miguel me regarde comme son ennemi.

Il y eut un moment d'interruption ; mais bientôt la porte du *toril* s'ouvrit. Un taureau dont on avait émoussé les cornes en sortit au galop. Un vacher dirigea son cheval à la rencontre du formidable quadrupède, qui baissa la tête, ferma les yeux et fondit sur le provocateur. Celui-ci se jeta vers la gauche, afin d'éviter le choc. Furieux de n'avoir rencontré que le vide, le taureau se retourna ; mais le cavalier s'amusait à dérouter son adversaire, qui, ne sachant avancer qu'en ligne droite, roulait parfois sur le sol en voulant régler son alure sur celle de son ennemi. Cinq au six écuyers vinrent se joindre au premier, et accomplirent de nombreuses prouesses. Deux vachers furent désarçonnés ; le taureau, fou de terreur, se décida à sauter par dessus la palissade et s'enfuit, hué par les spectateurs.

On lâcha trois taureaux à la fois, et les cavaliers se précipitèrent dans l'arène, jaloux de se distinguer. Don Estevan ne put se contenir : bientôt on le vit parmi les plus hardis à provoquer les bêtes furieuses, et son adresse arracha des applaudissements à ses compagnons eux-mêmes. Enfin, une fanfare annonça la fin de cette mêlée, car la fatigue des chevaux rendait le jeu par trop dangereux. On ouvrit une large issue, et les taureaux se perdirent dans la plaine.

— Par le grand saint François, dit le fermier, que les jeunes gens entouraient en le félicitant, je regrette qu'Alvarez soit devenu si sage ; sans cela, il aurait pu vous montrer son savoir-faire.

— Je n'ai plus vingt ans comme toi, répondit le majordome.

— Rien qu'un tour d'arène, senor Alvarez, insistèrent les jeunes gens, il ne vous en faut pas davantage pour nous donner quelque bonne leçon.

— Nor Alvarez, vive nor Alvares ! hurla la foule que les entr'actes impatientaient.

Le majordome se pencha pour examiner les sangles de sa monture, s'avança vers l'estrade et salua les *capitanas.* En général, les chevaux mexicains ont la bouche d'une finesse incomparable et obéissent à la simple indication de la bride. Alvarez dirigeait le sien avec une adresse si merveilleuse, que l'animal et celui qui le conduisait semblaient ne former qu'un seul cords. Sa grâce et son habileté lui valurent de nombreux vivats. Après avoir exécuté plusieurs changements de main, il mit son cheval au trot, et, l'obligeant à décrire des courbes, laissa tomber sa cravache, son mouchoir, son chapeau, puis successivement cinq ou six piastres. Revenu à son point de départ, il repartit au galop, s'inclina de côté de façon à ce que sa main droite pût toucher le sol, tandis que la gauche guidait sa monture. Alors, sans ralentir un seul instant sa course, il ramassa au passage les objets qu'il avait semés sur le sol. Les applaudissements redoublèrent, et des admirateurs enthousiastes envahirent l'hippodrome afin de serrer la main du cavalier, que sa filleule saluait de l'éventail.

— Quel malheur qu'il soit si laid ! disait une belle métisse en découvrant

Société neuchâteloise d'Utilité publique

Vendredi 11 mars 1892
à 8 heures du soir

Conférence publique et gratuite

Le risque professionnel dans l'industrie et les assurances ouvrières

Par **M. Alexandre Gavard**, à Genève.

Anciens-Bellettriens
NEUCHATEL

3me RÉUNION D'HIVER
le mercredi 9 mars 1892
à 7 1/4 heures du soir
A L'HOTEL DU SOLEIL

SOUPER (prix 1 fr. 50)

S'inscrire auprès du caissier.

Bonne famille bourgeoise

habitant Zurich recevrait en pension **une** ou **deux jeunes filles** qui voudraient apprendre **l'allemand.** Meilleures références à disposition. Offres sous chiffre H. 882 Z. à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Zurich.**

MAISON DE SANTÉ
PARTICULIÈRE

Nous avons l'honneur d'informer le public que nous avons repris la succession de la maison de santé

E. MOUTHOD, à Etagnières (Vaud).

Médecin de l'établissement, M. le Dr PINARD, à Echallens.

Ls FAVET,
Jles DUCRET, *successeurs.*

Société fraternelle de Prévoyance

L'assemblée générale de la Socité fraternelle de Prévoyance devant se réunir sous peu de jours, les personnes qui désireraient se faire recevoir membre de cette association si utile, aux travailleurs surtout, sont priées de ne pas tarder à présenter leur demande accompagnée des pièces nécessaires, savoir: *a)* un certificat d'un médecin constatant l'état de santé du candidat; *b)* un acte constatant l'âge du candidat.

On peut se procurer les formulaires nécessaires pour ces demandes, auprès des membres du Comité et des commissaires de la Section.

Neuchâtel, le 5 mars 1892.

Pour le Comité:
Le président,
F. Girardbille.
Le secrétaire,
J. Guéra.

Le Comité local de l'Amie de la jeune fille aimerait trouver de bonnes pensions à prix modiques, logement compris, pour jeunes ouvrières et apprenties Il prie les personnes qui pourraient les lui fournir, de bien vouloir se faire inscrire le jeudi, entre 10 heures et midi, au bureau de renseignements, chez Mme Cailler, Terreaux 7, deuxième étage.

ACHAT DE CHEVAUX DE CAVALERIE

L'administration de la cavalerie suisse achètera, aux dates et sur les places mentionnées ci-après, des chevaux de remonte:

à Yverdon, le 28 mars, dès 8 heures du matin;
à Tavannes, le 1er avril, dès 9 heures du matin.

Pour être admis, les chevaux doivent remplir les conditions suivantes:

1° Il devra être prouvé que le cheval est né ou a du moins été élevé dans le pays;
2° Le cheval doit avoir au moins 4 ans et au plus 5 ans au printemps;
3° En ce qui concerne la taille, les formes et l'allure, il devra être conforme aux prescriptions de l'ordonnance concernant les chevaux de cavalerie et ne pas avoir de tares importantes. (H. 872 Z.)

Le chef de l'arme de la cavalerie:
WILLE.

TOMBOLA

La Société française ***La Fraternité*** adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu contribuer à la bonne réussite de sa tombola et prie le public de retirer ses lots d'ici au 20 mars inclus, chez M. **Fournier**, rue des Poteaux.

Liste des numéros gagnants:

Les vases de Sèvres, lot de M. le président de la République française sont gagnés par le n° 1132.

4	163	320	463	610	742	894	1023	1139	1260	1405	1580	1685	1815	1939
5	170	321	484	613	743	901	1025	1148	1269	1428	1581	1696	1818	1940
12	174	325	489	616	751	907	1026	1161	1285	1430	1590	1700	1829	1946
34	176	333	494	625	759	909	1028	1167	1291	1437	1595	1702	1830	1956
44	182	334	500	629	772	911	1030	1172	1311	1438	1600	1704	1831	1961
45	189	335	505	636	775	912	1031	1178	1313	1440	1603	1708	1835	1965
57	192	363	507	644	783	922	1034	1182	1321	1445	1611	1722	1838	1970
74	213	364	509	648	789	926	1036	1186	1324	1462	1623	1729	1841	1986
85	214	376	516	649	790	927	1044	1198	1328	1464	1624	1731	1844	1990
89	237	380	518	651	797	928	1080	1205	1330	1467	1630	1733	1853	2005
93	240	388	526	657	815	930	1090	1214	1339	1471	1632	1738	1872	2006
108	251	398	533	660	817	967	1094	1215	1343	1488	1635	1746	1880	2022
114	252	404	542	674	818	968	1099	1221	1345	1493	1641	1758	1882	2023
121	255	424	561	694	819	970	1100	1223	1354	1495	1644	1762	1883	2040
134	263	434	572	696	827	974	1106	1229	1359	1504	1646	1764	1898	
138	273	436	575	697	829	975	1121	1234	1363	1508	1650	1768	1908	
139	274	445	578	701	845	980	1129	1239	1364	1522	1659	1770	1914	
143	277	451	582	707	850	984	1130	1245	1373	1530	1662	1778	1921	
145	282	452	589	726	855	990	1133	1249	1382	1539	1673	1788	1925	
146	303	459	599	739	859	1013	1134	1253	1390	1541	1683	1793	1929	
153	312	462	607	741	861	1016	1136	1258	1397	1565	1684	1809	1932	

COMPAGNIE
DU
Chemin de fer funiculaire ECLUSE-PLAN

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le **jeudi 31 mars, à 11 h.**, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour:

1° Rapport du Conseil d'administration;
2° Rapport des commissaires-vérificateurs;
3° Divers.

Pour justifier leur droit de participer à l'assemblée, MM. les actionnaires auront à effectuer le dépôt de leurs actions à la banque DuPasquier, Montmollin & Ce avant le 27 mars (art. 18 des statuts).

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des commissaires-vérificateurs seront mis à la disposition des actionnaires dès le 20 mars, chez MM. DuPasquier, Montmollin & Ce.

Neuchâtel, le 7 mars 1892.

Au nom du Conseil d'Administration:
Le Président, Dr VIRCHAUX. *Le Secrétaire*, J.m WAVRE, avt.

Salle circulaire du Gymnase
à NEUCHATEL

La condition légale des femmes dans la famille.

DIX LEÇONS
PAR
M. Louis BRIDEL, prof. de droit
à l'Université de Genève.

Cinquième leçon : jeudi 10 mars
à 5 1/2 heures

Du droit de la femme mariée sur le produit de son travail

Prix de la carte pour le reste du cours : fr. 8

Pour les étudiants, ainsi que pour les membres du corps enseignant: **fr. 4.**
Entrée pour une leçon : 1 Fr. 50.

On peut se procurer des cartes à la librairie Delachaux & Niestlé et chez le concierge du Gymnase.

sa tête pour mieux s'envelopper de son rebozo. Qui est-il?

— C'est le majordome du domaine de la Perle.

— Rude Bizco! s'écria un muletier légèrement ivre. Vive le Biz...

Un coup de poing lancé par Nahualt ferma la bouche de l'indiscret qui allait jeter à la foule ce surnom peu flatteur qu'elle n'eût pas manqué de répéter.

— Il s'appelle Alvarez, dit l'Indien.

— Par les os de ta mère, ne pouvais-tu me prévenir sans frapper.

— Non, car il aurait été trop tard.

— Alors tu n'as pas eu l'intention de m'insulter?

— J'ai seulement voulu t'imposer silence.

— Si j'étais aussi vif que toi, répliqua le muletier, avec flegme, je t'aurais rendu la pareille.

— Rends, répondit Nahualt en se mettant sur la défensive.

— Cela suffit; j'ai accepté ton excuse.

— Taureau de combat! taureau de combat! crièrent cent voix.

En effet, un magnifique taureau aux cornes aiguës venait de paraître dans l'arène; un instant indécis, il gagna la palissade qu'il longea comme pour chercher une issue; mais arrêté dans sa course par un cavalier armé d'une lance, il se précipita, tête baissée, sur l'écuyer dont la monture roula sur le sol; il s'apprêtait à renouveler l'attaque, lorsqu'un second piqueur, la lance en arrêt, détourna son attention. Un choc formidable brisa l'arme du nouvel agresseur qui dut faire volte-face, poursuivi par les sarcasmes de la foule. Le vainqueur revint alors vers son premier assaillant qui avait eu le temps de se remettre en selle et qui s'enfuit à son tour.

— Bravo! bravo, taureau! criaient les spectateurs ravis.

L'animal excité gagnait de vitesse le cavalier; déjà la corne effleurait la cuisse du cheval; mais le vacher, grâce à un écart, se laissa dépasser et se dirigea bride abattue vers la haie qui pouvait l'abriter. Le taureau, le mufle dégouttant de bave, l'œil hagard, continua sa course impétueuse et tourna sa colère contre Ricardo.

Celui-ci s'affermit sur ses étriers, et sa lance se posa sur la nuque de la bête qui fut soulevée du sol tandis que le coursier du colosse pliait les jarrets sous la rudesse du choc. Le quadrupède, ivre de fureur, revint plusieurs fois à la charge sans réussir à ébranler son ennemi. Enfin, à un dernier effort, la lance s'étant brisée, l'une des cornes du taureau pénétra dans le poitrail du cheval. Un flot de sang jaillit, et à peine le jeune homme se fut-il dégagé, que la noble bête tombait inanimée. Ricardo saisit son épée et marcha vers son antagoniste qui s'acharnait contre le cadavre.

Le bras droit élevé à la hauteur de sa tête, il maintenait son arme dans une position horizontale. Chacun se taisait. On savait que si, par malheur, il ne portait pas un coup mortel, sa perte était certaine, et nul n'osait le secourir de peur de précipiter la catastrophe. Le taureau bondit, mais il se présentait mal, selon l'expression consacrée. Ricardo se jeta sur la gauche pour revenir aussitôt; la lame disparut jusqu'à la garde dans le corps de l'animal, qui demeura comme étonné, fléchit le genou et roula expirant sur le sol.

On entoura Ricardo; tous les spectateurs agitèrent leurs chapeaux.

— Tu auras l'écharpe, beau neveu, criait don Estevan; je défie qu'on fasse mieux! seul au milieu de l'arène et tuer la bête du premier coup! c'est une prouesse que je n'ai pas vu accomplir plus de trois fois dans ma vie.

Pendant que l'on débarrassait le cirque, le fermier gravit l'estrade.

— Tu parais triste, mignonne, dit-il à Micaela, n'as-tu pas admiré le beau coup d'épée de ton cousin?

— Vous savez que je n'aime guère ces jeux sanglants.

Don Estevan allait répliquer, indigné de l'indifférence de sa fille pour ces divertissements nationaux, lorsqu'une fanfare discordante retentit. Il s'empressa de rejoindre ses compagnons, ce qui l'empêcha de remarquer la rougeur de Micaela au moment où Miguel Fuenléal s'élançait dans l'arène.

(A suivre.)

ÉCHANGE Une honorable famille de Berne désire placer son fils, âgé de 14 ans, pour apprendre le français, en échange d'une jeune fille S'adresser à M. Roth, Gerbergasse n° 21, Berne.

POUR REVENDEURS

Un marchand habitant une localité avec grand marché, cherche des acheteurs de lapins gras, poules, pigeons et œufs. Toutes les semaines il pourrait envoyer de grandes quantités.

Offres avec conditions sous chiffre C. 2486 L., à l'agence de publicité ***Haasenstein & Vogler, Lausanne.***

M. le Dr VERREY
médecin-oculiste
reprendra ses consultations **jeudi 10 mars, tous les jours,** sauf dimanche, de 3 à 4 1/2 heures.

Toiles-Coton, écrues et blanchies, à **28 cts.** par mètre, — Limoge, Duvet-Croisé, etc., — franco à domicile en tout métrage par le dépôt de fabrique **Jelmoli et Ce**, à Zurich.

Echantillons de toutes les qualités et largeur (de 80 cm. à 205 cm.), franco par retour.

NOUVELLES MARITIMES

Le vapeur postal français, *La Bourgogne*, parti le 27 février du Havre, est heureusement arrivé à New-York le 5 mars.

Représentants de la maison Zwilchenbart, à Bâle: Emile HALLER, fils, gare, Neuchâtel; Jean AMBUHL, *cafetier*, **rue de l'Hôtel-de-Ville, à la Chaux-de-Fonds.**

NOUVELLES POLITIQUES

Italie

Le *Messagero* publie un article entièrement favorable au traité italo-suisse. Il dit qu'une rupture frapperait surtout les produits de la petite propriété agricole déjà si atteinte. La Suisse aurait moins à souffrir que l'Italie d'une rupture, qui favoriserait l'extension de la contrebande. Le gouvernement ne voudra pas prendre la responsabilité de porter un coup à la production agricole italienne en lui fermant le marché suisse.

Les renseignements sur le traité italo-suisse continuent à être favorables.

Espagne

La situation économique est à ce point critique que la réduction du budget des dépenses s'impose. M. Canovas annonce que les économies seraient de 17 % sur la présidence du conseil, de 10 % sur l'intérieur et de 15 % sur les finances. Cela ne suffira pas, et les libéraux proposent des réductions sur les dépenses des ambassades et des légations, des suppressions d'évêchés, puisqu'on a dépassé le nombre fixé par la loi, des économies sur les budgets de la marine et de la guerre. On dit que le ministre de la marine donnera sa démission.

Turquie

Voici un nouvel incident Chadourne à l'horizon.

L'ambassadeur russe à Constantinople vient de porter plainte au sultan à propos d'un article du *Svoboda*, journal semi officiel bulgare qui, au lendemain du meurtre du Dr Voulkovitch s'était laissé aller à dire que les Russes avaient fait le coup.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— Le comité exécutif de l'union des mineurs du Durham, qui a une organisation indépendante de la fédération des mineurs de Grande-Bretagne, vient de décider de remettre aux voix la question d'une grève à partir du 12 mars, qui coïnciderait avec le chômage décidé en principe par les membres de la fédération. On sait que le système de votation des mineurs, en Angleterre, présente de très grandes garanties de sérieux: les bulletins sont envoyés à domicile, et c'est *at home*, en présence de sa femme et de ses enfants, que le père de famille prend sa résolution définitive.

Les mineurs des bassins houillers du Durham étant au nombre de 70,000, s'ils parviennent à se mettre d'accord avec leurs patrons, le nombre des mineurs devant suspendre le travail le 12 mars sera réduit d'un tiers ou d'un quart.

— Le 29 courant commencera à Rome la vente aux enchères des précieuses collections artistiques de la famille Borghèse. Les gouvernements d'Angleterre et de France enverront des délégués pour acheter les meilleurs numéros pour le British Museum et le Louvre. Parmi les collections à vendre se trouvent celles d'argenterie, représentant un poids total de 79,000 livres d'argent.

— A Afragola (Italie), la foudre est tombée sur l'asile des orphelines. Six orphelines ont été ensevelies; deux ont pu être retirées grièvement blessées.

— Deux cents forçats, enfermés dans les îles Lipari (Italie), se sont révoltés à cause de la rigueur excessive, selon eux, du directeur du bagne. La troupe a dû intervenir et faire feu. Il y a eu quelques morts et plusieurs blessés.

— Il paraît qu'en Turquie les brigands, qui arrêtent si fréquemment les voyageurs, sont parfois arrêtés eux-mêmes. C'est au moins le cas pour ceux qui avaient enlevé M. de Raymond et sur lesquels on a pu mettre la main. L'un d'eux a été condamné à mort, cinq au bagne et sept autres à des peines moindres.

NOUVELLES SUISSES

Les valeurs des chemins de fer suisses. — L'échec des rachatistes, la démission de M. Welti, et l'abandon ou le renvoi indéfini de la nationalisation des voies ferrées, ont amené une crise dont le chiffre des pertes subies par le Bankverein de Zurich n'est qu'une faible preuve.

Les cours ont baissé cet hiver dans de grandes proportions; Gothard, Nord-Est, Central-Union, Jura-Simplon sont descendus beaucoup plus vite qu'ils n'étaient montés, avec l'exagération naturelle aux mouvements de baisse.

Le groupe des financiers allemands perd de ce chef l'énorme somme de vingt millions, le groupe suisse huit; le groupe français deux.

Quant aux particuliers qui ont perdu, l'importance générale des différences peut être, croit-on, calculée à cent millions au bas mot.

Jura-Simplon. — M. Droz, suppléant du chef du département des chemins de fer, a fait au Conseil fédéral son rapport sur la démarche qu'il a tentée avec M. Hauser, auprès de M. Marti pour engager celui-ci à retirer sa démission. Il a émis l'opinion que le Conseil fédéral n'est pas fondé en droit à intervenir tant que les statuts ne sont pas violés. Tout ce que le Conseil fédéral pourra faire, c'est de donner pour instructions à ses délégués de voter au Conseil d'administration contre la ratification de la convention intervenue entre M. Marti et la commission chargée de procéder à la revision du règlement administratif.

Zurich. — Mme Kempin, docteur en droit, a été nommé privat-docent à l'Université de Zurich. Cette dame a ouvert son cours jeudi, en présence d'une foule inaccoutumée d'auditeurs. Elle a parlé des « trustees », soit des syndicats d'accaparement qui se forment à chaque instant aux Etats-Unis, en particulier, et qui provoquent la hausse des denrées qu'ils ont accaparées.

Bale-Campagne. — Il y a une année environ, une dame de Birsfelden était tuée dans les environs de cette localité par la chute d'un bloc de rocher que des ouvriers carriers avaient fait sauter.

Ces ouvriers travaillaient, pour le compte de l'Etat, à la régularisation des eaux de la Birse. Le mari de la femme tuée intenta un procès à l'Etat et lui réclama une indemnité de 10,000 fr. Le Tribunal fédéral, nanti de l'affaire, a condamné l'Etat de Bâle-Campagne à payer au mari en question une indemnité de 2,054 fr.

Schaffhouse. — La ville de Schaffhouse s'est inscrite pour le tir fédéral de 1901 qui coïnciderait avec le cinq centième anniversaire de l'entrée du canton dans la Confédération.

Grisons. — Le baron de Loë, un Allemand, naturalisé Français et mort récemment en Suisse, avait donné en 1884 toute sa fortune, 625,000 fr. au canton des Grisons à la condition que celui-ci lui servît une rente annuelle de 21,000 francs. Cela ne faisait pas même un intérêt du 3 1/2 %. Le baron de Loë vivait très simplement, et il économisa si bien sur sa rente, qu'il put encore donner 40,000 francs aux pauvres de Carouge (Genève) et 60,000 francs aux indigents d'Anemasse.

LUCERNE. — Le Grand Conseil a pris connaissance de la demande en grâce de Gatti; elle est appuyée par le chanoine Bianchetti, grâce à qui l'assassin a avoué son forfait.

Le Grand Conseil a décidé de suspendre ses délibérations sur cette question jusqu'à ce que le tribunal d'appel se soit prononcé sur la question de savoir si la revision du procès doit avoir lieu, comme Gatti l'a demandé.

C'est en présence du juge d'instruction et de deux juges du tribunal d'appel que Gatti a raconté en détail la scène du crime. Il dit avoir renversé la maîtresse d'école, Mlle Degen, d'un coup de poing, puis lui avoir passé une corde autour du cou afin qu'elle ne criât pas. Mais il prétend que son intention n'était pas de la tuer, mais seulement de la voler et qu'il ne trouva rien sur elle. Il déclare n'avoir pas bu la bouteille de Marsala que sa victime portait à la main, mais l'avoir cassée. D'autre part, les détails que le meurtrier a donnés des sévices auxquels il s'est livré sont encore plus atroces qu'on ne le savait.

TESSIN. — Mgr Molo, administrateur apostolique du Tessin, qui a été reçu par le pape, est de retour au Tessin après avoir obtenu du St-Siège de jouir de toutes les prérogatives des évêques dans leurs diocèses.

— Grâce à un comité qui a su trouver les premiers fonds, on a institué dans le canton du Tessin une Société générale italienne de bienfaisance. Le roi Humbert a envoyé 600 francs, le prince de Naples 100 francs, la Banque nationale 500 fr., et beaucoup d'autres personnes 100 fr.

Le comité qui a eu l'idée de la fondation de cette Société, avait organisé au mois de décembre dernier une grande fête dont le succès financier a été splendide.

Exercices de tir de l'infanterie pour l'année 1892. — Conformément aux articles 104 et 139 de l'organisation militaire et 2 de la loi fédérale du 7 juin 1881, concernant les exercices et les inspections de la landwehr, et aux dispositions de l'ordonnance du 16 mars 1883/26 février 1884, relatives à l'encouragement du tir volontaire, les militaires incorporés dans l'infanterie sont tenus de tirer au moins 30 cartouches comme membres d'une Société volontaire de tir, dans les années où ils n'ont pas d'autre service militaire, savoir :

Sont astreints aux exercices de tir obligatoires pour l'année 1892 :

ELITE:

IIme Corps d'armée (Divisions III et V):

Les officiers de compagnie, les sous-officiers et soldats portant fusil, qui ne seront pas appelés à une école de recrues, à une école centrale, à une école de tir d'officiers, ou à une école de sous-officiers.

Ier, IIIme et IVme Corps d'armée (Divisions I, II, VI, VII, IV et VIII) :

Les sous-officiers et soldats portant fusil de l'année 1860.

LANDWEHR:

Les officiers de compagnie de toutes les classes d'âge.

Les sous-officiers et les soldats portant fusil des classes d'âge 1851 à 1859 compris :

Ceux nés en 1848, 1849 et 1850 sont dispensés des exercices de tir obligatoitoires;

Sont également dispensés des exercices obligatoires de tir les hommes appartenant aux bataillons de Landwehr suivants : Nos 25 à 36, 49 à 60 et des bataillons de carabiniers Nos 3 et 5.

Les militaires astreints aux exercices de tir, qui n'ont pas rempli comme membres d'une société de tir, les conditions prescrites par l'ordonnance sus-mentionnée, seront appelés en automne à un service de trois jours sans solde, ni indemnité de route.

Les militaires astreints aux exercices de tir sont tenus de tirer avec leurs propres armes d'ordonnance; ceux qui possèdent déjà le fusil modèle 1889 auront à se servir de cette arme.

Le tir doit être exécuté aux distances et contre les cibles ci-après :

1er exercice. 10 coups à 300 mètres, nouvelle cible I (1,80/1.80).

2me exercice. 10 coups à 400 mètres, nouvelle cible I (1,80/1,80).

3me exercice. 10 coups à 225 mètres, nouvelle cible III (1m/1m).

Pour avoir droit à la bonification de munition de 1 fr. 80, il faut obtenir dans chaque exercice et dans 10 coups, soit en deux séries de 5 coups tirés successivement, les conditions suivantes :

A 225 et 300 mètres, un minimum de 14 points.

A 400 mètres, un minimum de 12 points.

Les militaires astreints aux exercices de tir qui n'ont pas obtenu, en 30 coups les résultats de précision exigés ci-haut, ne seront plus, à l'avenir, appelés aux exercices obligatoires de tir de trois jours, mais perdront simplement le droit au subside.

Les résultats de tir seront portés, selon les prescriptions réglementaires, dans le livret de tir de l'homme par les soins du comité de la Société, et les livrets de tir adressés en un seul envoi, franco, directement au Département militaire, jusqu'au 31 juillet prochain au plus tard.

Tout envoi de livrets de tir après la date fixée ci-dessus sera rigoureusement refusé.

Les résultats consignés dans les livrets de tir doivent être certifiés exacts par le président du comité de la Société.

Afin d'encourager les exercices volontaires de tir, les Sociétés de tir, dont le nombre des membres doit être au moins de 8, recevront des subsides de la Confédération et du canton, si elles se conforment en tous points aux prescriptions de l'ordonnance du 16 mars 1883/26 février 1884, dont il a été adressé un exemplaire à toutes les Sociétés.

Les associations spéciales de tir, sous la direction d'un officier, sont supprimées.

L'incorporation et l'année de naissance, ainsi que le grade de l'homme, doivent être exactement indiqués dans le livret de tir de chaque milicien. Le livret de service de l'homme donne toutes les indications quant au grade, incorporation et année de naissance; les livrets de tir incomplets doivent être mis en règle au moyen du livret de service.

Les Comités des Sociétés volontaires de tir sont rendus responsables des conséquences qui pourraient résulter de l'inobservation des instructions qui précèdent et de celles renfermées dans la circulaire du Département militaire suisse du 5 février 1892, C N° 64/3, dont un exemplaire sera adressé à chaque Société volontaire de tir avec la présente publication. Toute irrégularité dans l'établissement des tabelles de tir ou l'inscription des résultats obtenus dans les livrets de tir des miliciens peut entraîner une perte partielle ou totale du droit au subside cantonal et fédéral.

Il leur est en outre recommandé la stricte exécution des articles 2, 4 et 6, 2me alinéa, de l'ordonnance du 16 mars 1883, modifiée le 26 février 1884.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Correspondances des paquebots poste. — Les prochains départs des paquebots-poste de Gênes pour le Brésil et les Etats de la Plata ont été fixés au 15, 18 et 22 courant.

LOCLE. — A la foire du Locle de lundi 7 mars, on avait amené 80 vaches, 7 taureaux, 25 génisses, 6 bœufs et 70 jeunes porcs. Quelques ventes ont été faites, mais l'état général du marché indique une baisse sur le prix du bétail, ce qui a déjà été remarqué dans d'autres localités.

SAINT-AUBIN. — Un cours fédéral de moniteurs des sections neuchâteloises de gymnastique aura lieu à Saint-Aubin, le dimanche 20 mars courant, sous la direction de M. Ed. Audétat. Ce cours sera inspecté par un ou deux délégués du comité de la Société cantonale.

CORTAILLOD. — On nous écrit:

Nous croyons être l'organe de tous les auditeurs qui ont assisté au concert donné par la Société de chant l'*Echo du Vignoble*, pour lui exprimer nos félicitations sur la réussite de cette belle soirée. Cette société, reconstituée depuis quelques mois, a fait preuve de courage et de zèle, et nous espérons que maintenant, encouragée, elle saura nous offrir souvent des soirées aussi charmantes que celle dont nous parlons.

Il est à regretter que le local ne soit pas plus vaste; plusieurs personnes n'ayant pu trouver de place ont dû se priver d'assister à la représentation qui leur était offerte.

En outre les tableaux vivants n'ont pu être rendus et appréciés comme ils l'auraient été dans une plus grande salle.

Nos chaleureux remerciements à M. A. Reymond, directeur de la Société, qui a si bien su organiser cette fête musicale et théâtrale par la variété du programme, le choix des pièces et les chœurs exécutés avec entrain.

En terminant nous remercions les demoiselles de la localité qui par leur bienveillant concours ont contribué pour une grande part au succès de ce concert.

R. S.

SAINT-BLAISE. — Malgré le temps froid et la forte bise de lundi, on comptait sur le champ de foire plus de 400 pièces de gros bétail dont 150 paires de bœufs, 50 vaches, 40 génisses et une douzaine de bovillons, en outre plus de 200 porcs. Les bœufs offraient un beau choix principalement comme bœufs de travail. Beaucoup d'acheteurs. Les prix tenus d'abord élevés par les vendeurs, ont sensiblement fléchi, et de nombreuses transactions se sont faites dans les prix variant de 700 à 1300 fr. la paire de bœufs et de 400 à 450 fr. pour les génisses.

SERRIÈRES. — Lundi matin, à 11 h. et demie, M. M. V., meunier, à Serrières et un de ses ouvriers, F. Z. étaient occupés à démolir un mur, lorsqu'un bloc de pierre d'un mètre cube environ tomba sur eux ; l'un et l'autre ont une jambe cassée.

CHRONIQUE LOCALE

Grutli. — Les sections du Grutli de notre ville ont l'intention de se mettre sur les rangs pour obtenir la fête fédérale du Grutli en 1893. A cet effet, une commission a été nommée pour étudier la question et faire rapport à bref délai.

Musique de chambre. — Jeudi soir aura lieu le dernier de ces concerts que nos artistes ont rendu si attrayants par le choix des œuvres et la valeur de l'exécution.

Ils donneront pour clore la saison un quatuor de Haydn, une sonate de Saint-Saëns et un quintuor de Reinecke, ce dernier pour 1er et 2me violons, alto, violoncelle et piano. Un nombreux auditoire tiendra sans doute à applaudir les musiciens.

Crédit foncier. — Le rapport constate pour l'année 1891 une augmentation pour une valeur de 296,759 fr. des prêts hypothécaires, résultat paraissant dû à l'abaissement du taux de l'intérêt d'une part, et de l'autre à une moindre intervention des capitaux étrangers au canton dans les placements hypothécaires. Cette augmentation portait à 9,593,071 fr. 60 le total de ces prêts, au 31 décembre dernier.

A cette date, la Société devait sur obligations foncières 8,873,200 fr. et 124,980 fr. contre des billets à ordre. Elle avait en portefeuille 419,298 fr. 10 en effets sur le pays, et 2,067,926 fr. 80 en titres divers, soit au total : 2,487,224 fr. 90. Le compte des immeubles en liquidation, qui était de 97,950 fr. le 31 décembre 1890, s'élevait au 31 décembre 1891 à 123,550 fr. Le solde actif du compte de Profits et Pertes ascendait à la somme de 147,719 fr. 35, dont 12,000 francs ont été portés au Fonds de prévoyance.

CAUSERIE FINANCIÈRE

Encore une mauvaise semaine! Les opérations de la liquidation mensuelle ont été le signal de désagréables dépressions, particulièrement intenses, brutales même, sur certains fonds d'Etats visés, et pour cause, par la spéculation; sensibles sur les actions de chemins de fer en général; persistantes sur plusieurs sociétés de crédit plus particulièrement en vue. Pour le reste, c'est plutôt encore l'émiettement qui a prévalu. Et ainsi que présumé, l'œuvre de rétrogradation se poursuit sans relâche, d'étapes en étapes, suivies parfois d'effets réactifs en reprise momentanée, mais se rapprochant finalement toujours davantage de ce que nous avons appelé les *tassements nécessaires*, lesquels seuls nous conduiront à une situation normale, assainie, nettoyée, susceptible d'être reprise en sous-œuvre par le comptant, lorsque les circonstances politiques, économiques et sociales le permettront sans danger.

En *France* le baromètre de la politique est pour l'instant au calme. La Chambre a donné au ministère Loubet une belle majorité, sinon le témoignage d'un accueil bien cordial. Le maintien aux finances de M. Rouvier a été en particulier bien vu de la Bourse, sur quoi la rente 3 %, planant majestueusement sur tant d'infortunes, s'est élevée au prix inconnu de 96,75.

En *Angleterre* l'opinion s'émeut de la plus formidable grève qu'on ait jamais eu à redouter — celle des mineurs anglais. Il faut souhaiter qu'elle pourra être conjurée à temps, car elle créerait outre une insondable plaie sociale, un échec sérieux pour l'exportation anglaise, qui avait jusqu'ici le monopole du charbon dans le monde entier, grâce au faible prix de revient et à l'abondance de la production.

En *Allemagne* les bourses sont soutenues. Le calme est revenu dans la capitale prussienne; les désordres ne s'y sont pas renouvelés, mais on en a signalé ailleurs, pour la même cause: le manque de travail, résultat fatal de la crise financière et économique qui atteint toute l'Europe. On est très satisfait à Berlin, de la façon rapide dont s'opère le classement des derniers emprunts 3 %.

En *Italie* la situation empire et le ministère est violemment attaqué sur la position financière du trésor. Les obligations de chemin de fer garanties par l'Etat fléchissent graduellement. Quant à la rente 5 %, son marché a été très agité — elle a baissé de 89,25 à 87,20 pour rester offerte à 87,70. Le change s'est encore détérioré.

Les choses vont par continuation mal en *Espagne*, où la situation de la Banque est vivement commentée dans le mauvais sens. La rente extérieure 4 % a plongé de 61,25 à 58 pour remonter mélancoliquement à 58,70. Il y aurait de grosses positions d'acheteurs à liquider. Le reste de la cote ne vaut guère mieux, on s'en rendra compte facilement.

Les *fonds autrichiens* sont moins bien tenus; en revanche le groupe *russe* est ferme. Reprise justifiée des *valeurs khédivales*. Rien de nouveau sur la *rente portugaise* 3 % qui finit à 27. Les délégués de divers comités de créanciers vont se rendre à Lisbonne, dit-on, pour y discuter les solutions les plus propres à démêler des écheveaux financiers de tous ordres. En *Argentine* le change s'est amélioré. Au *Brésil* la rente cote environ la parité de 59 % pour le 4 %. Malgré le bon état des affaires commerciales, l'inflation du papier-monnaie a été si énorme, que la situation monétaire aura grand'peine à se rasseoir. Les *valeurs helléniques* ne se relèvent pas de leur chute profonde.

En *Suisse* les bourses n'ont plus qu'une vie de reflet. La rente fédérale 3 % est maintenue à 90,50. Actions Jura-Simplon, 105.

Il nous revient de Genève que les négociations pour la formation du *Trust* oriental, sont de nouveau en bonne voie; on parle même d'une solution très prochaine, mais sur des bases sensiblement modifiées. Le public pourrait donc être sollicité prochainement à souscrire des obligations 4 1/2 % gagées largement par des titres orientaux. Nous aurons l'occasion de reparler de cette souscription en perspective.

Pour l'instant, en fait de souscription, nous n'en voyons qu'une seule de particulièrement opportune, c'est celle en faveur du journaliste Dürrenmatt, pour payer ses frais de procès.

7/8 mars 1892.

P. S. Mardi matin. — La Bourse de Paris d'hier a témoigné de meilleures dispositions, sauf pour les chemins français qui ont encore sensiblement baissé; ils subissent l'effet des diminutions de recettes. Rente 3 %, 97.

Bourse de Genève, du 8 mars 1892

Actions		*Obligations*	
Jura-Simplon.	104.3/8	3 1/2 fédéral . .	100.50
Id. priv.	—.—	3 % id. ch. de f.	—.—
Central-Suisse	—.—	3 % Gen. à lots	102.25
N-E Suis. anc.	—.—	S.-O. 1878, 4 %	508.3/8
St-Gothard . .	—.—	Franco-Suisse	455.—
Union-S. anc.	—.—	N.-E. Suis. 4 %	—.—
Banque fédér.	363.75	Lomb. anc. 3 %	295.—
Union fin. gen.	—.—	Mérid. ital. 3 %	293.75
Parts de Sétif.	—.—	Douan. ott. 5 %	—.—
Alpines	143.75	Prior. otto. 4 %	424.25

Changes à Genève

	Demandé	Offert
France . .	100.25	100.30
Allemagne	123.70	123.90
Londres. .	25.25	25.30

Argent fin au kilo

Londres .	151.85
Hambour	150.25
Francfort	154.—

Esc. Genève 3 %

Bourse de Paris, du 8 mars 1892

(Cours de clôture)

3 % Français .	96.97	Crédit foncier	1210.—
Ext. Esp. 4 %	59.1/8	Comptoir nat.	485.—
Hongr. or 4 %	—.—	Bq. de Paris .	627.50
Italien 5 % . .	88.25	Créd. lyonnais	787.50
Portugais 3 %	27.50	Mobilier fran.	142.50
Rus. Orien 5 %	66.25	J. Mobil. esp.	85.—
Turc 4 % . . .	19.37	Banq. ottom. .	540.93
Egy. unif. 4 %	485.93	Chem. Autrich.	615.—
Actions		Ch. Lombards	201.25
Suez.	2726.25	Ch. Méridion.	591.25
Rio-Tinto . . .	440.—	Ch. Nord-Esp.	160.—
Bq. de France	4335.—	Ch. Saragosse	170.—

DERNIÈRES NOUVELLES

Berne, 8 mars.

M. Lardy était au palais fédéral mardi matin et mardi après midi. Il a conféré avec M. Droz. Le gouvernement français est prêt à entrer en négociations, mais les pourparlers ne pourront pas commencer avant qu'on ne soit fixé sur le sort du traité italo-suisse.

Bellinzone, 8 mars.

— (*Source radicale*). — La majorité calculée sur les bulletins est de 200 voix en faveur des radicaux; calculée sur la moyenne des voix obtenues par les députés des deux partis, elle n'est que de 100 voix. Députés élus: 50 conservateurs, 45 radicaux. L'épreuve faite du vote proportionnel n'est en somme pas défavorable; on propose seulement d'appliquer le système en faisant de tout le canton une seule circonscription électorale ou deux circonscriptions : *Sopra Cenere* et *Sotto Cenere*.

Rome, 8 mars.

Le départ des délégués italiens pour Zurich est ajourné. M. Di Rudini a insisté pour que les négociations continuent par voie diplomatique jusqu'à ce que tous les obstacles aient été aplanis. La réunion des délégués à Zurich aura lieu seulement quand la conclusion du traité sera absolument certaine. Craignant le renouvellement des désagréables malentendus qui se sont produits à propos du traité avec l'Allemagne, M. Di Rudini n'entend pas précipiter la conclusion et veut que les clauses du nouveau traité soient bien nettement définies.

Monsieur et Madame Pierre de Salis-Soglio et leur fille, Madame Gaudenz de Salis-Seewis et sa famille, Monsieur et Madame Robert de Salis-Soglio et leurs enfants, les enfants du comte Jean de Salis-Soglio, Monsieur et Madame Jéquier-de Pierre et leurs enfants, Messieurs Edgar et Léon DuPasquier, et la famille Bourgeois, au Canada, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de

Madame la comtesse
CÉCILE de SALIS-SOGLIO,

leur bien-aimée mère, belle-mère, grand'-mère, arrière-grand'mère, tante, grand'tante et cousine, que Dieu a retirée à Lui mardi matin 8 mars, dans sa 90me année.

Ps. XXIII, v. 1.

L'enterrement aura lieu le jeudi 10 courant, à 11 heures.

Domicile mortuaire: Passage Max de Meuron.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

On ne reçoit pas.

Les enfants et petits-enfants de veuve Elise Golay, les familles Golay, Schmutz, Berger-Golay, Grossmann, Piguet et Raymond ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la mort de leur chère, belle-mère, grand'mère, tante et parente,

Madame ELISE GOLAY née MEUTER,

qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui, mardi 8 mars, à 1 heure du soir, après une courte mais pénible maladie.

Ta foi t'a sauvé; va t'en en paix. Luc VIII, v. 50.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu jeudi 10 courant, à 3 heures.

Domicile mortuaire : Neubourg n° 13.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur Daniel Stucky, ses enfants et leurs familles, Madame veuve Augsburger, les familles Augsburger et Stucky font part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur chère épouse, mère, grand'mère, belle-mère, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine,

Madame SUZETTE STUCKY
née AUGSBURGER,

que Dieu a retirée à Lui, à l'âge de 49 1/2 ans, après une longue et pénible maladie.

Chaumont, le 7 mars 1892.

Je prierai mon Père, qui vous donnera un autre Consolateur, afin qu'Il demeure éternellement avec vous.

Jean, chap. XIV, v. 16.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu jeudi 10 courant, à 1 h., à Savagnier.

Monsieur Fritz Paris-Bouvier, Madame Marie Bouvier et sa famille, à Peseux, Monsieur Charles Amstutz et sa famille, à San-Francisco, Monsieur et Madame Docteur Paris et enfants, Madame Huguenin-Dardel et famille, à Peseux, Monsieur et Madame Kuchlé Bouvier et famille, à Neuchâtel, ont la douleur d'annoncer à leurs parents, amis et connaissances la perte sensible qu'ils viennent de faire dans la personne de

Mademoiselle Louise-Pauline BOUVIER,

leur belle sœur, tante et grande-tante, que Dieu a retirée à Lui, dans sa 83me année, lundi 7 mars, à 5 heures du matin.

L'inhumation aura lieu le mercredi 9 courant, à 1 heure.

Domicile mortuaire : Peseux, ancienne maison Bouvier.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

ON NE REÇOIT PAS.

Monsieur Paul Robert et ses enfants, Monsieur et Madame François Robert et famille, les familles Sagne et Ketner, à la Chaux-de-Fonds, font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de leur bien-aimée épouse, mère, fille, belle-fille et belle-sœur,

Madame LÉA ROBERT,

que Dieu a retirée à Lui, dimanche 6 mars, dans sa 36me année, après une pénible maladie.

L'Eternel est mon Berger.

Même quand je marcherais par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, car Tu es avec moi.

Psaume XXIII, v. 4.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 9 courant, à 3 heures.

Domicile mortuaire : Evole n° 7.

La famille Œsch et ses enfants, à La Coudre, les familles Œsch et leurs enfants, à Sigriswyl, les familles Gaschen et leurs enfants, à Auvernier, les familles Perrot-Œsch et leurs enfants, à Douanne, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher enfant,

ROBERT ŒSCH,

que Dieu a rappelé à Lui, lundi 7 mars, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 8 mois, 6 jours.

Laissez venir à Moi les petits enfants et ne les en empêchez point, car le royaume des cieux est à eux.

L'ensevelissement aura lieu à La Coudre, jeudi 10 courant, à 1 heure.